



FOSSE DE MELUN

FILIERE LIN TEXTILE

Le **lin textile** ou « lin fibre » est une plante herbacée annuelle, cultivée principalement pour ses **fibres** valorisées en industrie textile. Ses **graines oléagineuses** sont également transformées en tourteaux destinés à l'alimentation animale et en huile valorisée de diverses manières (ex : peintures, encres, linoléum).

Le lin textile tout comme le soja, n'est pas considéré comme une culture Bas Niveau d'Intrants selon la liste de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en raison de l'usage potentiel de phytosanitaires nécessaire pour répondre aux exigences industrielles. Il présente cependant un intérêt pour la préservation de la ressource en eau de par sa **faible exigence en azote**. De plus, il favorise une diversification de l'assolement et un **allongement des rotations**. Les linculteurs respectent une rotation de 6 à 7 ans entre deux semis de lin, ce qui empêche certains parasites de s'installer et limite l'épuisement des sols.

Le lin est une culture particulièrement développée en Europe, notamment en France, grâce aux sols adaptés (terres limoneuses, profondes et structurées) et aux conditions climatiques tempérées. En effet, le **rouissage (*)** nécessite une alternance de pluie et de soleil.

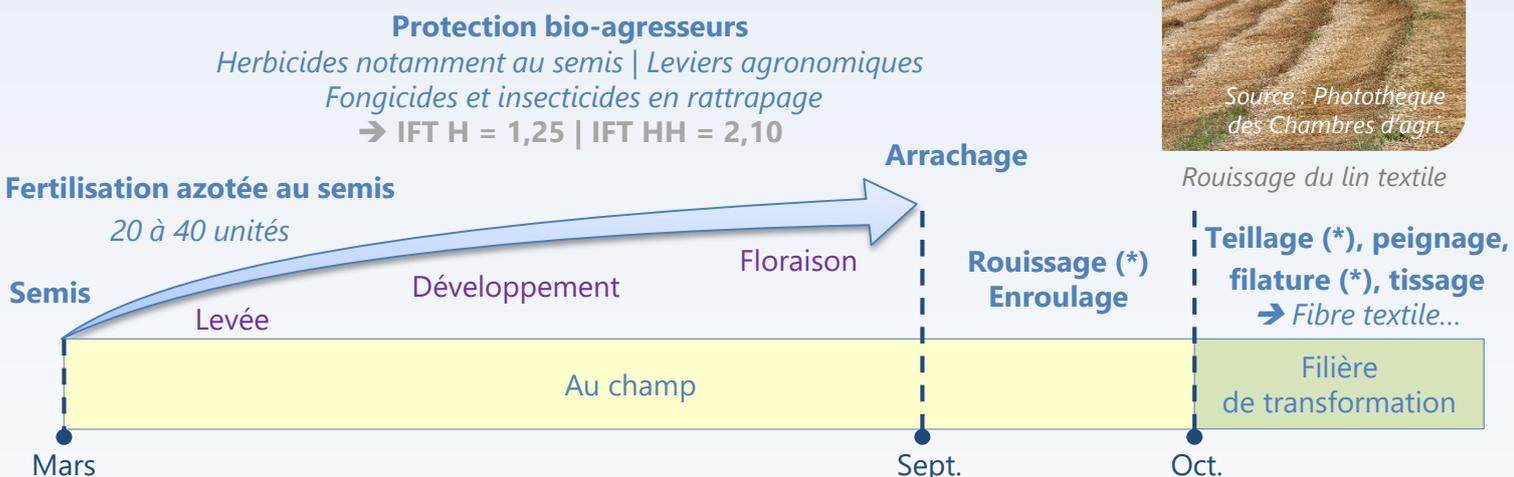
La **culture du lin est délicate, car très rapide** : c'est une plante à cycle très court de 4 mois environ. Ce laps de temps rend difficile tout rattrapage en cas d'incident (ex : mauvaise levée, conditions climatiques défavorables). Le lin doit croître ni trop peu, afin d'obtenir un rendement satisfaisant, ni trop, auquel cas sa fibre trop fine devient cassante. En somme, cette culture demande une **technicité importante** : sa réussite dépend du faible enherbement de la parcelle, des bonnes conditions de préparation de semis et de la récolte. De plus, en tant qu'oléagineux, elle nécessite des traitements insecticides.

A titre indicatif, le rendement du lin textile fluctue entre **4 et 6,5 t/ha** (source : Agreste Ile-de-France). Un ordre de grandeur de sa marge brute – globalement élevée - est estimé entre **1 500 et 2 000 €/ha** (source : Chambre d'agriculture des Hauts de France, 2020).



Source : Photothèque des Chambres d'agri.

LE LIN TEXTILE : DU GRAIN A LA FIBRE...



Source : Photothèque des Chambres d'agri.

(*) UN PEU DE VOCABULAIRE...

- ❖ Le **rouissage** est la macération naturelle de la plante au champ qui permet la séparation des fibres. Après séchage, les pailles sont destinées au teillage et les graines, entre autres, à la fabrication d'huile.
 - ❖ Le **teillage** est l'opération d'extraction des fibres textiles du bois de l'écorce, qui sont ensuite peignées et triées en vue de la filature.
 - ❖ La **filature** est l'ensemble des opérations industrielles de transformation des matières textiles en fil.
- ➔ Les 3 grands types d'acteurs de la filière sont : les producteurs, les tailleurs et les tisseurs.

Etat des lieux : la filière en chiffres-clés

Surfaces (ha)	Ile-de-France	Seine-et-Marne	Fosse de Melun
2019	2 992	2 061	223
2018	2 592	1 815	176
2017	2 412	1 739	165
2016	2 185	1 702	148
2015	1 899	1 448	75

Source : données PAC 2015 à 2019, dont production biologique

❖ **Echelle mondiale / européenne** : En 2018, la **production européenne** de lin textile représentait **près de 80 % de la production mondiale**, dont la quasi-totalité était exportée à l'étranger (Chine, Mexique). La **France est le premier producteur mondial de lin textile et le premier exportateur mondial de lin non filé**. Une grande partie du lin teillé est notamment exportée en Chine où il est filé, puis revient en France pour y être tissé et travaillé.

❖ **Echelle nationale** : En 2018, **la France est le premier producteur de lin fibre européen** (85 % de la production) avec près de 135 000 tonnes de fibres longues produites sur une surface de 106 000 hectares (source : CIPALIN, 2020).

Grâce à son contexte pédoclimatique favorable, la production s'est **concentrée historiquement dans le nord-ouest de la France** (Hauts-de-France, Normandie). On dénombre 26 usines de teillage sur le territoire français.

La production est en progression depuis 2011 ; le rythme d'implantation s'est particulièrement accéléré ces dernières années (+48 % entre 2007 et 2017) non seulement dans les bassins de production historiques, mais également en Ile-de-France. En France, la filière s'organise autour du syndicat interprofessionnel **CIPALIN** qui regroupe :

- l'association générale des Producteurs de Lin
- la Fédération Syndicale du Teillage Agricole
- l'Union Syndicale des Rouisseurs-Teilleurs de Lin.

❖ **Echelle régionale / départementale** : En 2018, la production de lin fibre en Ile-de-France était estimée à 2 592 hectares (+36 % de surfaces entre 2015 et 2018) (source : données PAC). Une **plus forte densité est observée en Seine-et-Marne**, notamment à l'est du département.

Quels débouchés ?

A l'**échelle nationale**, les principaux débouchés de la filière sont :

MARCHE PRINCIPAL :

Textile (habillement, mobilier)

MARCHES SECONDAIRES :

Alimentation animale (tourteaux)
Energie (combustibles ...)
Papeterie
Paillage / litière
Bâtiment (enduits ...)

MARCHES DE NICHE EN ESSOR :

Objets de sports et loisirs,
de design, automobile

Et demain ?

❖ **Prospective** : Les acteurs de la filière estiment que la hausse des surfaces françaises de lin textile (+14 % entre 2018 et 2019) a été entièrement absorbée par le marché, soit 20 000 tonnes supplémentaires. Pour faire face à l'**augmentation de la demande en textile européen et écoresponsable**, la filière s'organise :

- ❖ projet de création d'une Indication Géographique Protégée (IGP) européenne
- ❖ augmentation des capacités des usines de teillage (*), dans l'Eure notamment
- ❖ relocalisation de filatures (*) en France.



Source : USRTL

Quelques repères économiques (source : service Economie-Filières de la CARIDF)

Pour la culture de lin textile, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France ne dispose pas de données économiques fiables.

Quid du territoire de la Fosse de Melun ?

En 2019, **0,7 % de la SAU du territoire** était cultivée en lin fibre (223 hectares), répartie entre 13 exploitations (source : RPG 2019) dont 3 ont répondu à l'enquête.

Parmi les autres répondants à l'enquête, 38 % sont en réflexion pour implanter cette culture au sein de leur exploitation (11/29), dont 2 exploitations avec un projet dans les 3 ans.

Pour se **développer localement sur le territoire**, la filière nécessiterait l'implantation d'entreprises de teillage (*) au sein du territoire ou à proximité.

L'**Ile-de-France** compte à ce jour, **une seule entreprise de teillage (*) du lin**, Devogele S.A.S, située à Coulommiers (77).

L'entreprise collecte chaque année 1 200 hectares de lin textile dont 60 hectares en conduite biologique (source : Union Syndicale des Rouisseurs-Teilleurs de Lin de France, 2020).

La collecte de lin par cette usine se fait dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de l'usine, **s'arrêtant ainsi aux portes du périmètre de la Fosse de Melun**.

Pour palier à cela, certains exploitants du territoire ont dépassé les frontières franciliennes pour mettre en place des projets avec des **opérateurs de teillage des régions voisines**. Ainsi l'usine Lin 2000 SCA située en Picardie a déjà mis en place quelques contrats sur la Fosse de Melun. Cette **opportunité de développement de la filière** sera à vérifier sur le moyen-long terme, en fonction des perspectives envisagées par cette usine.

« Je produis déjà du lin, cette culture dégage la **meilleure marge de l'exploitation**. En plus, elle nécessite peu d'intrants : une quarantaine unités d'azote, très peu de phosphore et de phytosanitaires. C'est une **culture respectueuse de l'environnement** »

Monsieur L., agriculteur de la Fosse de Melun

« J'étais à la recherche de nouvelles cultures pour **diversifier mon assolement**. Après des tests non concluants avec le pois et la féverole, j'ai décidé de me lancer dans la **production de lin textile**. »

Monsieur V., agriculteur de la Fosse de Melun



Source : Photothèque des Chambres d'agri.

FILIERE LIN TEXTILE : CE QU'IL FAUT RETENIR

La France est le **premier producteur mondial** de lin textile et le **premier exportateur mondial** de lin non filé, avec une demande de **lin textile 100% « made in France »** en hausse.

L'Ile-de-France, malgré son contexte pédoclimatique adapté, ne compte qu'une seule usine de teillage ne collectant pas sur la Fosse de Melun. Cependant d'autres **opportunités de développement de la filière semblent émerger sur ce territoire**, et seront à vérifier à l'avenir, grâce à des opérateurs implantés dans des régions voisines.

Dans tous les cas, le lin restera une **culture marginale** dans les assolements, de par ses contraintes agronomiques (ex : faible fréquence de retour dans la rotation) et ses difficultés de conduite technique.

